



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question écrite n° 45030

## Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les achats de plus en plus fréquents par Air France d'avions de fabrication américaine. Face à cette situation pour le moins paradoxale, il demande à M. le ministre de bien vouloir lui donner son avis et lui indiquer s'il ne serait pas préférable de pourvoir à l'équipement de notre flotte aérienne civile avec du matériel européen.

## Texte de la réponse

La compagnie nationale Air France, qui a obtenu des résultats encourageants lors de son exercice 1995-1996 attestant son redressement financier, a étudié le renouvellement et le développement de sa flotte d'appareils long-courriers afin de disposer des capacités suffisantes pour faire face à la croissance prévue de son trafic et de modules adaptés à l'évolution de la demande et aux modifications structurelles de son réseau. À l'issue de cette étude, la compagnie a conclu à la nécessité de renforcer sa flotte avec des appareils d'une capacité de 250, 300 et 350 sièges plutôt que des modules de capacité supérieure, tels les Boeing 747. Par ailleurs, Air France avait pris en 1989 des engagements auprès de Boeing, correspondant à des options et des commandes fermes, pour un montant de plusieurs milliards de dollars. Des négociations menées par la compagnie avec le constructeur en 1995 avaient permis de ramener ces engagements à un niveau sensiblement plus faible. Dès lors, la direction de la compagnie a décidé, plutôt que de se lancer dans un contentieux avec Boeing dont l'issue était très incertaine, d'honorer ses engagements dans les conditions renégociées ; elle a conclu à la nécessité d'acquiescer des Boeing 777 et de compléter sa flotte d'Airbus A 340. C'est dans ce contexte que le conseil d'administration d'Air France s'est prononcé, le 20 novembre 1996, en faveur d'une commande de dix Boeing 777, d'une capacité de 288 places, plus dix options, et celle de dix Airbus A 340-300, d'une capacité de 252 places, plus cinq options. Ces commandes maintiennent au sein de la flotte d'Air France un équilibre entre Airbus et Boeing ; en outre, Air France, qui a accepté d'être la compagnie de lancement du futur Airbus A 340-600, marque ainsi une nouvelle fois sa confiance à l'égard des appareils du constructeur européen, que ce soit le A 340 ou les appareils de la gamme A 319, A 320, A 321, ce que confirme l'abandon des commandes de Boeing 737 initialement prévues.

## Données clés

**Auteur :** [M. Audinot Gautier](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45030

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1996, page 5865

**Réponse publiée le :** 10 février 1997, page 691